

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 28 (1966)
Heft: 5

Artikel: Progrès remarquables dans la prévention des accidents
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Progrès remarquables dans la prévention des accidents

Une documentation circonstanciée du BPA sur le développement et la situation actuelle de la prévention des accidents dans le trafic routier, les sports et les ménages.

Le Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents (BPA) vient de publier son rapport d'activité 1964/65. Il ne s'agit pas du compte rendu statutaire d'une société ou d'une entreprise à but lucratif, mais uniquement de la présentation d'une documentation utile, si possible sans lacune. Le rapport de 43 pages, richement illustrées, comprend trois parties essentielles: la «Circulation routière», le «Sport» et le «Ménage».

L'accident n'est pas le fait du hasard

Par son comportement fautif, l'homme contribue dans une large mesure au haut degré d'insécurité qui règne encore dans le trafic routier. Penser «sécurité» est pourtant affaire d'éducation et se comporter raisonnablement peut s'apprendre. C'est dans ce domaine que le BPA — avec ses subdivisions «Presse, radio, télévision», «Service technique», «Documentation et recherches des causes d'accident», «Sport» et «Ménage» — entend accomplir sa mission. A cet effet, en tant qu'institution privée, il ne dispose pas de moyens légaux de contrainte. Il peut d'autant plus se féliciter des résultats acquis.

Droit et législation

forment avec la construction et l'entretien des routes les premiers chapitres du rapport, chapitres qui sont suivis par un large aperçu sur les campagnes de la Conférence suisse de sécurité dans le trafic routier (CSR), dont le secrétariat technique et le service d'information sont assurés par le BPA, ainsi que sur les mesures éducatives, dues à la propre initiative du BPA. Une attention toute spéciale est vouée à l'organisation de séminaires traitant de l'éducation routière à l'intention des enseignants, car on sait par expérience que l'on ne peut plus se passer des leçons de circulation données dans toutes les écoles avec la collaboration de la police. Les séminaires

ont pour objectif d'initier le corps enseignant dans cette nouvelle branche.

L'utilisation des moyens modernes d'information

de la population caractérise la dernière période d'activité du BPA. Aucun autre pays d'Europe ne s'est assuré autant que la Suisse la collaboration fructueuse de la presse, de la radio et de la télévision dans les efforts faits en vue d'une meilleure éducation routière, collaboration qui n'allait pas de soi sans la bonne volonté de coopérer manifestée de part et d'autre, ce qui est assurément un compliment pour tous. D'autres contacts avec le public ont aussi été établis grâce au téléjournal suisse, aux conférences en général bien fréquentées, aux diapositives projetées dans les cinémas, aux placards placés en bordure des routes principales, aux affiches, ainsi qu'aux illustrations parues dans la presse, etc.

La route

donne lieu à des considérations instructives du Service technique qui, en se fondant sur la recherche des endroits dangereux du réseau routier, a considérablement développé son champ d'activité au cours de l'exercice 1964/65. Ses efforts consistent à prévenir les accidents sur le réseau routier existant. Il cherche à atteindre cet objectif au moyen de mesures d'assainissement aussi simples que possible. Malheureusement, précise le rapport du Service technique, «beaucoup d'organes de police, de services de travaux publics et de bureaux techniques officiels ou privés semblent ignorer encore que nous leur fournissons volontiers, sans frais ni commentaires, des données concernant les accidents survenus durant plusieurs années en des points déterminés ou sur de courts tronçons. Projets, conseils ou expertises ne sont élaborés que sur demande et de préférence à l'intention des autorités des communes ou des cantons qui ne disposent pas de spécialistes des problèmes de sécurité routière.» En 1964, le Service technique du BPA a répondu à 369 demandes de conseils ou

d'expertises. A cet égard des exemples probants illustrent le rapport d'activité.

Les ceintures de sécurité qui sauvent la vie font l'objet d'un autre chapitre important du rapport, chapitre dont la lecture est vivement recommandée à tous ceux qui n'ont pas encore compris, à leurs risques et périls, que les ceintures de sécurité pour automobilistes, munies de la marque suisse de qualité, réduisent réellement le nombre des accidents mortels et la gravité des blessures. C'est là une assertion valable pour la grande majorité des cas. Affirmer le contraire, en se fondant sur quelques rares cas exceptionnels, c'est jeter à dessein le trouble dans les esprits mal informés.

La recherche des causes d'accident fait des progrès

Les enquêtes approfondies faites sur les méfaits de l'alcool au volant, la fréquence des accidents dans les grands centres urbains, l'étude de l'aspect économique du problème, l'observation des signaux STOP ont permis de constater que de grands progrès ont été réalisés dans la recherche des causes d'accident, bien que l'on soit encore au début des études. Grâce à la collaboration du Bureau fédéral de statistique, le BPA est particulièrement bien informé et documenté en matière de

statistique des accidents.

De nombreux tableaux comparatifs renseignent sur les accidents et le parc des véhicules, sur les victimes et le parc des véhicules, sur les accidents et les lieux où ils se produisent, sur les accidents selon le mois, le jour et l'heure, sur les causes des accidents, sur les retraits du permis de conduire, sur les accidents professionnels et non professionnels, ainsi que sur les victimes d'accidents de la circulation routière dans divers pays. Les chiffres concernant la Suisse sont plus favorables que d'aucuns ne le supposent. De plus, la

courbe des victimes d'accidents tend, depuis 1961, à se stabiliser. Ce résultat favorable, s'il n'est pas dû exclusivement à l'ensemble des mesures de prévention, doit tout de même être attribué essentiellement à ces mesures de tous genres. Un autre chapitre traite du

sport à skis

et plus particulièrement du marquage et de la signalisation des pistes de skis, auxquels on a procédé à la suite des directives publiées récemment. En outre, le rapport d'activité mentionne l'arrêt du Tribunal fédéral en l'affaire Willy Bogner, arrêt trop peu connu du public. Le Tribunal fédéral a jugé que le panneau «interdiction générale ...» désigne d'une manière impérative une région que le skieur ne doit parcourir sous aucun prétexte. Celui qui — en dépit des conseils des gens avertis — méprise cette interdiction commet un acte téméraire. Un tel comportement est impardonnable et engage toute la responsabilité de l'imprudent.

Dans les ménages

on déplore chaque année un millier d'accidents mortels. Et partout se produisent d'autres sinistres faisant d'innombrables victimes s'en tirant avec des blessures plus ou moins graves. Ces accidents sont moins connus du public, parce qu'ils sont en général moins spectaculaires. Et cependant les ménages sont le théâtre d'accidents d'une très grande diversité. Le BPA a considérablement développé son activité d'information dans ce domaine au cours de l'exercice 1964/65 (chutes, électrocutions, explosions, empoisonnements, etc.). A cet effet il a pu s'assurer la collaboration d'une spécialiste qualifiée.

Cette documentation précieuse peut être acquise auprès du Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents, 3000 Berne, Laupenstrasse 9, au prix de 3 fr. 50.

Un truc utile

Si vous avez de l'eau dans votre citerne à carburant, ne le jetez pas à l'égout. Mettez-le dans un fût que vous exposez au froid. L'eau gèle et vous pouvez utiliser le carburant sans inconvenient.

D.M., à G. (VD)